Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20261029-2026_13_125-DE

COMMUNE DE LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 OCTOBRE 2026 A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal de Lézardrieux dûment convoqué s'est réuni à la salle Yves Cadic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JÉZÉQUEL Yves, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **19**

Présents : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, Mme KERLEAU Aline, Mme CAMUZARD Morgane, Mme LE LOUARN Chloé, M. JÉZÉQUEL Guillaume, M. ALLAIN Gilles, Mme LE BRIAND Fabienne, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann,

Représentés :

Mme CEILLIER Christine par procuration à M. JÉZÉQUEL Yves
M. JANNIN Gildas par procuration à Mme LE GONIDEC Marine
M. LE MARÉCHAL Matthieu par procuration à M. PEILLET Sébastien

Absent :

Secrétaire de séance : Mme CAMUZARD Morgane

Assistait également : Mme HENRY Anne-Hélène, Secrétaire Générale

Date d'envoi de la Convocation : 21 octobre 2026

DÉLIÉRATION 2026-13-125 : PORT DE PLAISANCE : ATTRIBUTION D'UNE AOT POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN POSTE A FLOT – ACTIVITÉ GUIDE DE PÊCHE

Rapporteur : M. Sébastien PEILLET, Adjoint en charge du port de plaisance

Monsieur Sébastien PEILLET informe qu'une manifestation d'intérêt spontanée a été reçue en mairie le 08 septembre 2026 pour l'occupation temporaire d'un poste à flot dans le port en eau profonde, d'une dimension maximale de 7 m, pour l'exploitation d'une activité professionnelle de moniteur-guide de pêche.
La durée de l'autorisation consentie sera de 5 ans à compter du 1er janvier 2027, sans tacite reconduction.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20261029-2026_13_125-DE



Le Conseil Municipal a décidé, par délibération n°2026-12-116 du 24 septembre 2026, de publier un appel à manifestation d'intérêt concurrent du domaine public maritime du 28 septembre au 16 octobre 2026 en vue de la mise à disposition d'un poste à flot dans le port en eau profonde.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée, il est proposé d'attribuer l'occupation temporaire d'un poste à flot dans le port en eau profonde, d'une dimension maximale de 7 m, à l'entreprise « Seconde Nature » représentée par Georges PAULIN pour une activité professionnelle de moniteur-guide de pêche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la candidature spontanée l'entreprise « Seconde Nature » en date du 08 septembre 2026,
Vu la délibération n°2026-12-116 en date du 24 septembre 2026 autorisant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt concurrent,
Vu l'avis de la commission Affaires Maritimes et Développement Urbain du 16 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- **D'attribuer, via une convention d'AOT, la mise à disposition d'un poste à flot dans le port en eau profonde à « Seconde Nature » représentée par Georges PAULIN pour une activité professionnelle de moniteur-guide de pêche à partir du 1er janvier 2027 pour une durée de 5 ans, sans tacite reconduction.**
- **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

Mme CAMUZARD Morgane
Secrétaire de séance,

M. JÉZÉQUEL Yves
Maire